

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 DÉCEMBRE 2008 – 18 h
à la salle 112 à Terville

La séance est ouverte à 18 heures 20.

Après avoir entendu quelques communications du Président,

Le Conseil de Communauté :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2008,
- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Président,
- AGREE la candidature de quatre entreprises en vue de la cession des terrains nécessaires à leur implantation sur la ZAC de Metzange-Buchel,
- DECIDE l'acquisition d'un terrain sur la Zone de l'Actypôle en vue d'une extension de la Société ROLANFER,
- APPROUVE les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité 2007 (CRAC) des zones d'activité économique Espace Cormontaigne et Metzange-Buchel,
- DÉCIDE de dénommer la zone d'activités économique de l'ancien site INDESIT-MERLONI « Zone de l'Émaillerie »,
- DÉCIDE la création d'une structure multi-accueil de 30 places dans l'ancienne école du Haut Pont à Fontoy,
- APPROUVE la signature du Contrat enfance et jeunesse avec la CAF,
- DECIDE la réalisation de 3 aires d'accueil des gens du voyage de 40 places chacune à Thionville, Yutz et Terville,
- APPROUVE le programme d'actions complémentaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- ACCORDE une subvention à l'association ELIPS au titre de l'organisation de son premier salon de l'insertion réussie,
- DÉCIDE d'attribuer une subvention au Club Vosgien pour l'année 2009, dans le cadre de l'entretien et du balisage des sentiers pédestres
- ENTÉRINE le choix de la délégation de service public comme mode de gestion pour l'assainissement de la Ville de Yutz,
- APPROUVE la réalisation d'examen préalables à la réception des travaux d'assainissement,
- AUTORISE la signature de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement de la commune de Manom,
- AUTORISE la signature de l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration,
- ADOPTE le programme 2009 de travaux dans les édifices culturels,
- ADOPTE les décisions modificatives n°2 des Budgets Principal, Assainissement et Zones d'Activité,
- ADOPTE les anticipations 2009 sur la section investissement des budgets principal, zones d'activité et assainissement,
- DÉCIDE la mise à jour des exonérations de taxe professionnelle prévue au Code Général des Impôts,
- DECIDE la révision du produit fiscal de référence pour le calcul de l'attribution de compensation,
- ADOPTE le nouveau tableau des effectifs,
- APPROUVE la composition du Conseil de Développement,
- DÉSIGNE les représentants de la Communauté d'Agglomération à de la Commission Locale d'Information (C.L.I) du Centre nucléaire de production électrique de Cattenom
- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil de Communauté
- ADOPTE une motion relative au maintien de l'emploi industriel dans le bassin thionvillois

La séance est levée à 20 heures 20.